

## Convention collective

# Les personnels ont des choses à dire

Les salarié-es des CSE/CASI et du CCGPF viennent d'apprendre que notre convention collective est en cours de réécriture unilatéralement par le collège employeur ■ A ce stade, les personnels et leurs représentant-es ne sont pas du tout associé-es ■ Pour SUD-Rail, nous devons agir et participer rapidement pour proposer une nouvelle convention collective avec des conditions sociales et une réglementation du travail de haut niveau.

Les annonces du collège employeurs sont étonnantes, sur la forme comme sur le fond.

Cette annonce laisse entendre que c'est à cause de la crise sanitaire que les négociations n'ont pu aboutir... alors qu'en réalité, elles n'avaient jamais commencé : en 2019, la Commission paritaire ne s'est réunie qu'une fois, pour une réunion d'une demi-heure, et ce point n'était pas à l'ordre du jour ! Et en 2020, elle ne s'est pas réunie, ni avant, ni après le confinement, et aucune date n'est prévue à ce jour !

Sur le fond aussi, nous ne pouvons que nous interroger sur le contenu du futur accord qui remplacerait notre convention actuelle et qui doit être signé au 31 octobre : s'agit-il d'une simple mise à jour et d'intégration des avenants signés ces dernières années ? ou s'agit-il, enfin, de faire évoluer notre convention collective dans le sens du progrès social ?

Mais dans tous les cas, pourquoi n'avoir même pas informé les représentant-es du personnel à la Commission paritaire ?

### Les salarié-es ont des revendications, il faut les écouter !

Cela fait des années que les personnels et leurs représentant-es localement et nationalement, rappellent que notre Convention collective est bien loin de ce qu'on est en droit d'attendre d'employeurs-syndicalistes. Elle ne tient plus compte ni des compétences, ni des qualifications !

Nous demandons :

- ◆ Un  **salaire minimum de 1750 euros net** pour le coefficient minimal...
  - ◆ Une  **augmentation générale de 300 euros** en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat de ces dernières années
  - ◆ L' **augmentation de la valeur du point de 3%**
  - ◆ La  **rediscussion de l'ensemble de la grille des salaires**, obsolète, et qui ne reconnaît ni les responsabilités, ni les compétences.
  - ◆ Le  **déblocage de la majoration « anniversaire en % »** (ancienneté) actuellement limitée à 20%, afin de permettre une progression tout au long de la carrière, pour l'ensemble du personnel (exécution, maîtrise, cadre).
  - ◆ Dans le cadre des points supplémentaires au titre du déroulement de carrière, l' **attribution de 3 points tous les 3 ans**, au lieu de 4 ans actuellement et tout au long de la carrière.
  - ◆ La fin du scandale du mécanisme de l' **indemnité différentielle** suite à la mise en place de la nouvelle convention collective de 2010, indemnité qui diminue à chaque augmentation des minimas des coefficients.
  - ◆ La revalorisation des indemnités des  **animateurs et animatrices** afin d'atteindre le SMIC.
- Le collège employeurs connaît ces revendications, nous lui répétons depuis des années.

C'est grâce à notre détermination et à notre implication que nous pourrons négocier et avoir des avancées dans nos conditions de travail et nos conditions sociales.

Faisons-nous entendre !